Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260427-2026_04_27_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

25 présent·e·s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Claire BOULAY, Mme Régine BRIELLE, Mme Séverine BUFFERAND, M. Arnaud FOUQUE, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Lydie HERVIEU, M. Thomas JUHEL, M. Vincent LE GOUARD, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Yves LE ROUX, M. Jean LEFRANC, Mme Cécilia LEMOINE, Mme Cécile MARCHAND, Mme Anouchka MEHEUST, M. William POMMIER, M. Jean-Philippe ROUDIER, M. Oliver SCHREIBER, formant la majorité des membres en exercice.

2 excusé·e·s : M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe ROUDIER, Mme Chloé BEAULIEU ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE

0 absent

Secrétaires de séance : M. Jean LEFRANC, Mme Chloé GONORT ACHER
Date de convocation : le 15 04 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_04_27_18 Nomenclature : 7.1

Crédits de fournitures scolaires, activités pédagogiques et séjours : école Alix de Bretagne
Rapporteur : M. Frédéric SALAÜN

M. Frédéric SALAÜN, rapporteur, rappelle qu'il convient de déterminer le prix à accorder par élève pour les fournitures scolaires et pour les activités pédagogiques. Il est proposé de reconduire le prix de 45,00 € pour les fournitures scolaires et de 15,00 € pour les activités pédagogiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe comme suit le montant des participations pour l'année 2026.**

Fournitures scolaires : École élémentaire (208 élèves x 45,00 €) = 9 360,00 € École maternelle (108 élèves x 45,00 €) = 4 860,00 €	**14 220,00 €**
Activités pédagogiques (316 élèves x 15,00 €)	**4 740,00 €**
Séjours (ouverture de droits : 65 x 6,9 € x 5 j)	**2 242,50 €**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh